

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 5 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 V.454 Vœu relatif aux nuisances constatées rue Tesson / rue Saint-Maur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant, premièrement, la pétition adressée par une quarantaine d'habitants résidant à proximité de l'angle des rue Tesson et Saint-Maur au Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement, au Commissaire de Police et au Préfet de police en juin 2017 ;

Considérant que, dans cette pétition, les habitants déploraient la dégradation de leur environnement ;

Considérant que les pétitionnaires regrettaient notamment les nuisances sonores subies en soirée et la nuit ainsi que les troubles du voisinage causés par des attroupements de personnes devant et dans les halls de certains immeubles ;

Considérant qu'ils soulignaient également les nombreuses incivilités constatées dans leur quartier ;

Considérant que les signataires de la pétition déploraient alors également le sentiment d'insécurité gagnant certains habitants ;

Considérant qu'ils exprimaient leur volonté de voir restaurée au plus vite la tranquillité dans le quartier ;

Considérant que, depuis cette pétition, la situation ne s'est pas réellement améliorée au regard des nuisances subies ;

Considérant, deuxièmement, que des phénomènes de délinquance graves sont également à déplorer dans le quartier ;

Considérant ainsi que, en juillet dernier, une rixe entre bandes rivales a éclaté à l'angle des rues Tesson et Saint-Maur et conduit au décès d'un jeune de 23 ans des suites d'une blessure à l'arme blanche ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles, tant en matière de prévention que de répression, pour que ce quartier puisse retrouver la quiétude et que d'autres décès ne soient pas à déplorer ;

Considérant que ce vœu a été adopté, jeudi 13 septembre, lors du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement,

Sur proposition de Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants, le Conseil de Paris

Émet le vœu

Que la Maire de Paris :

- dresse un bilan des actions menées dans le secteur rue Tesson / rue Saint-Maur en matière de maintien de l'ordre public depuis juin 2017, date de la pétition adressée par les riverains ;
- sollicite du Commissaire du 10<sup>e</sup> arrondissement que soient mises en place de nouvelles mesures, dans les plus brefs délais, afin de rétablir la tranquillité dans ce quartier ;
- dresse un bilan des actions mises en œuvre localement, directement ou par l'intermédiaire d'associations, pour prévenir la délinquance et renforcer la cohésion sociale.